

COMITE FRANÇAIS DE PHYSIQUE

COMITÉ DE LIAISON POUR L'UNION INTERNATIONALE
DE PHYSIQUE PURE ET APPLIQUÉE (IUPAP)
ACADEMIE DES SCIENCES

Président : Stéphan Fauve

École Normale Supérieure
24 rue Lhomond
75005 Paris (France)

Téléphone : 01 44 32 25 21
Télécopie : 01 44 32 34 33
Email : fauve@lps.ens.fr

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mesdames Hélène Bouchiat, Françoise Brochard, Dominique Chandèsris, Sylvie Jacquemot, Catherine Langlais, Maryline Talmant, Messieurs Thierry Dauxois, Eric Falcon, Stéphan Fauve, Pierre Fayet, Gérard Fontaine

Excusés : Mesdames Fanny Farget, Virginie Simonet, Laurette Tuckerman, Dominique Vernhet, Messieurs Denis Jérôme, Alain Joye, Jean-Pierre Landesman

1. Site web

Le site internet du CFP a été mis à jour : <http://cfp-fr.eu/>

2. Remplacement de Michel Spiro au bureau du CFP

Lors de l'Assemblée Générale de l'IUPAP (11-13 octobre 2017), Michel Spiro a été nommé « President designate » de l'IUPAP pour mandat de trois ans. Il deviendra ensuite « President » puis « Past president » lors des mandats suivants. Il a donc souhaité être remplacé comme Vice-Président du CFP.

Catherine Langlais, Présidente de la SFP, a été désignée Vice-Présidente du CFP, l'autre Vice-Président en restant Pierre Fayet.

3. Bilan de l'Assemblée Générale de l'IUPAP du 11-13 octobre 2017

Les commissions de l'IUPAP ont été renouvelées pour la période 2017-2020 lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenu à São Paulo (Brésil) du 11 au 13 octobre 2017. Le CFP avait présenté des candidats dans les 18 commissions de l'IUPAP. 15 ont été élus lors de l'Assemblée Générale. Ce nombre correspond au nombre de représentants que la France doit avoir en fonction de sa cotisation. Les candidats élus sont :

- C2 (Symbols, Units) : Marc Himbert (CNAM, Paris) pour un second mandat, Vice-président

- C3 (Statistical Physics) : Thierry Dauxois (ENS-Lyon)
- C4 (Astroparticle Physics) : Nathalie Palanque-Delabrouille (CEA IRFU)
- C6 (Biological Physics) : Françoise Brochard (Institut Curie, Paris) pour un second mandat
- C9 (Magnetism) : Joël Cibert (Institut Néel, Grenoble) pour un second mandat
- C10 (Condensed Matter) : Dominik Schaniel (Université de Lorraine) pour un second mandat
- C11 (Particle Physics) : Marie-Hélène Schune (LAL, Orsay)
- C12 (Nuclear Physics) : Fanny Farget (CNRS IN2P3, Paris)
- C13 (Physics for Development) : François Piuzzi (CEA DSM, Saclay)
- C14 (Physics Education) : Nathalie Lebrun (Université de Lille)
- C15 (Atomic, Molecular and Optical Physics) : Dominique Vernhet (UPMC, Paris), pour un second mandat
Vice-présidente
- C16 (Plasma Physics) : Sylvie Jacquemot (École polytechnique), pour un second mandat
Vice-présidente
- C18 (Mathematical Physics): Alain Joye (Université de Grenoble), pour un second mandat
Vice-président
- C19 (Astrophysics) : Michel Rieutort (Université de Toulouse), pour un second mandat
- C20 (Computational Physics) : Laurette Tuckerman (ESPCI, Paris)

4. Problème du paiement de la cotisation de la France à l'IUPAP

L'Académie des Sciences avait annoncé le 8 janvier 2016 qu'elle ne serait en mesure que de payer 90% des cotisations de la France aux Unions scientifiques internationales (financées par une subvention du MAE) pour 2015 et 2016. Elle a ainsi payé

- 28107 € au lieu de 31230 € pour 2015
- 28944 € au lieu de 32160 € pour 2016
- 29808 € au lieu de 33120 € pour 2017

La dette actuelle vis-à-vis de l'IUPAP se monte donc à

- Régularisation 2015-2017: 9651 €
- Cotisation 2018 : 34140 €

Il est décidé de contacter Etienne Ghys, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences à partir de 2019, afin de discuter la possibilité de revenir à un financement à 100% de la cotisation de la France.

L'autre option serait de solliciter le CNRS afin de prendre en charge le financement des 10% de la cotisation.

Sylvie Jacquemot évoque la possibilité de verser une partie du reliquat d'une conférence IUPAP afin de contribuer au paiement de la cotisation et suggère que cette procédure puisse être généralisée : les organisateurs de conférences IUPAP en France pourraient ainsi contribuer en versant 5 à 10% de la subvention de l'IUPAP. Cette procédure nécessite de clarifier le cadre administratif que le CFP aura à respecter.